

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Traitement des encombrants en centre de stockage de déchets non dangereux

Quimper Bretagne Occidentale dispose de deux marchés pour le traitement des déchets encombrants des déchèteries, l'un attribué à Sita Ouest pour les cinq déchèteries du territoire de Quimper Communauté et l'autre avec la société Paprec pour la déchèterie de Briec. Ces deux marchés expirent en août 2018. Pour permettre la continuité du traitement des encombrants, il est nécessaire de lancer une consultation pour l'ensemble des déchèteries.

En 2015, Quimper Communauté avait signé un marché pour une durée de trois ans avec la société Sita Ouest pour le traitement des encombrants des cinq déchèteries dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Ce marché arrive à terme le 05 août 2018.

En 2017, le Pays Glazik a contractualisé avec Paprec pour la même prestation jusqu'au 31 août 2018.

Ces deux marchés transférés à Quimper Bretagne Occidentale lors de la fusion des collectivités arrivant à terme dans les mêmes délais, il paraît judicieux de relancer un marché unique pour le traitement des encombrants des six déchèteries présentes sur le territoire.

Le marché sera sous la forme d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum pour une durée de trois ans.

Les quantités à traiter sur la durée seront comprises entre 5 000 et 15 000 tonnes. Le coût actuel hors TGAP est de 68 € HT/tonne.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à lancer la consultation puis à signer le marché.